

ARRETE MUNICIPAL N° ARR2016-074

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R123-11,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 avril 2014, fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS,

Vu l'arrêté n°32-2014 nommant les membres du CCAS,

Vu la démission de Monsieur MENEZ Jean-Jacques, membre nommé par l'arrêté n°2014-045

ARRETE

Article 1er : Est nommée membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame MONOT Marie, 13 Hent ar Roch Vras à Porspoder

Article 2 : Le secrétaire de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PORSPODER, le 21 novembre 2016



Le Maire,

Jean-Daniel SIMON

